

**COMPTE RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL
du 12 septembre 2017 à 20 heures.**

Date de la convocation : 05 septembre 2017

Date d'affichage : 05 septembre 2017

Présents : Patrick BAVOUX, Maurice MARECHAL, Christophe TEILLARD, Didier CHARVET,
Bruno BUIRON, Yann BERTHILLIER, Bruno GAILLARD, Laurence BORNEAT, Christelle
GLASSON, Antoine GROS, Jocelyne GAILLETON, Françoise CASTEL et Laurence BAVOUX

Absent excusé : Jean-François POUPON

Absent : Gaëtan PERRON

Pouvoir : Jean-François POUPON donne pouvoir à Françoise CASTEL **Secrétaire** : Maurice MARECHAL

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 31 JUILLET 2017

Le compte-rendu du conseil municipal du 31 juillet 2017 est approuvé à l'unanimité.

Une erreur est signalée sur les membres absents : Laurence BORNEAT était absente et non Laurence BAVOUX.

TRAVERSEE DU VILLAGE

Christophe TEILLARD, adjoint, responsable de la voirie donne un compte rendu de l'avancement du chantier :

- La reprise de la pose des pavés est prévue la semaine prochaine (semaine 38),
- A l'ancienne école des filles : une fosse septique et des réseaux d'assainissement multiples ont été découverts,
- Des souches d'arbres doivent être enlevées devant Mme PERDRIX : proposition lui sera faite dès son retour,
- Boîte postale jaune : elle est située sur le domaine privé et n'est pas compatible aux normes PMR (personnes à mobilité réduite). Elle sera déplacée sous l'abri des toilettes publiques, à la place de l'ancienne cabine téléphonique. Une information sera faite à la population lorsque la date sera validée.
- Sens de la circulation : semble fonctionner, hormis quelques récalcitrants qui s'obstinent à prendre le sens interdit,
à évoquer lors de la prochaine réunion de chantier le 13/09/2017 :
- aménagement devant M. MOREL Pierre : une bâche au sol et des arbustes rampants seront envisagés, à confirmer,
- Massif de la mairie : prévoir un élargissement pour le passage des piétons,
- Piquage eaux usées pour les futures toilettes PMR,
- Trottoir de la boulangerie : une différence de niveaux, marches irrégulières.

TRAVAUX ISOLATION THERMIQUE

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FSIL

Bruno BUIRON, Maire adjoint :

- Rappelle le devis accepté lors de la séance du conseil municipal du 23 mai 2017 sous réserve des subventions sollicitées pour la mise en œuvre des travaux d'isolation thermique par soufflage pour les bâtiments de l'école et de l'ancienne école pour un montant total HT de 3 224 €,
- indique avoir reçu en date du 20 juillet 2017 de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg en Bresse la validation du projet « contrat de ruralité 2017 » dans le programme intitulé « isolation thermique de bâtiments communaux » auquel une subvention de 1 289 € pourrait être allouée au titre du FSIL Contrat de ruralité,

- informe qu'il est nécessaire d'établir la délibération approuvant l'opération et le plan de financement,

Après avoir ouï l'exposé du Maire, Maire-Adjoint et délibéré, le Conseil Municipal :

ACCEPTE le devis de l'entreprise MARTINEZ Isolation pour un montant HT de 3 224 € pour les travaux cités ci-dessus,

PRECISE que le budget prévisionnel de l'opération est inscrit au budget primitif 2017 en fonds propres,

INDIQUE que le commencement des travaux pourrait démarrer au 1^{er} décembre 2017 et se terminer le 15 décembre 2017

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter la subvention auprès de l'Etat au titre du FSIL sur la base du devis reçu de Martinez Isolation d'un montant de 3 224 € HT.

BATIMENT ECOLE SINISTRE N° 2017628456 DU 06/03/2017

Le Maire :

- Rappelle le sinistre du 06 mars 2017 de la toiture du bâtiment de l'école,
- Rappelle le devis de l'entreprise GIRAUD Charpente pour la réfection totale de la toiture pour un montant HT de 17 948 € (TTC 21 537,60 €),
- Donne lecture du rapport en date du 11 août 2017 de l'expert du cabinet CET Lyon M. ROGUET missionné par Groupama.

Le montant retenu pour l'indemnisation est basé sur un montant HT de 10 906 €, d'une franchise de 842 €, d'une vétusté déduite de 3 271,79 €.

Un règlement immédiat par l'assurance d'un montant de 6 792,21 €.

Le solde soit 3 271,79 € correspondant à la vétusté sera réglé à réception de la facture.

Après avoir ouï l'exposé du Maire, et délibéré, le Conseil Municipal :

ACCEPTE le rapport de l'expert du cabinet CET Lyon M. ROGUET missionné par Groupama pour un montant de 10 906 € dont 842 € de franchise à déduire,

ACCEPTE le premier acompte de 6 792,21 € en date du 28 août 2017 par chèque bancaire,

ACCEPTE le solde de 3 271,79 € à émission de la facture des travaux,

AUTORISE le Maire à signer les titres de recettes correspondantes (6 792,21€ et 3271,79€).

SINISTRE DU 30 JUILLET 2017

Le Maire a reçu le 14 août 2017 le cabinet CET Lyon M. ROGUET missionné par Groupama où un bilan des dégâts a été fait.

Le bilan est :

- Contrôle Velux, contrôle toiture et volet à débloquent salle Garavand
- Fenêtre désenfumage vers la classe de Marie Ange
- Remplacement vitre
- Contrôle des différentes toitures
- Stade : réparation faitage et remplacement tuiles
- Réparation provisoire des toitures fleurissement, pompiers et local communal (avec feuilles goudronnées)

- Toit du puit devant la mairie
- Toit de l'église et du clocher
- Volets salle Garavand et deux bâtiments de l'école
- Peinture à reprendre sur façade salle primevère
- Pompe à chaleur de l'école

Des interventions peuvent être réalisées sans devis pour la mise en sécurité des bâtiments (réparation provisoire et/ou bâchage de toiture)

A ce jour :

- la mise hors d'eau du local du fleurissement et du bâtiment des Jacquets a été réalisée pour un montant TTC de 1 134,08 € par l'entreprise NTT Toiture.
- En attente de devis pour les toitures du clocher, du local communal, du local pompier/fleurissement, de la salle Garavand, du puits, de la pompe à chaleur et les velux de la salle Garavand,
- Reçu devis de l'entreprise :
 - ✚ GROS FRERES pour les travaux de menuiserie à l'école (volets et vitrerie chaufferie), salle Garavand, selon un montant total TTC de 13 181.34 €,
 - ✚ AMEKO pour les vélux de la salle Garavand pour un montant TTC de 6 399,63 €
 - ✚ Batimex pour le prélèvement des matériels amiantés pour un montant TTC de 552€.

DEDOMMAGEMENT STATIONNEMENT STADE

Suite à la venue des gens du voyage sur le terrain du stade communal du 30 juillet au 3 août 2017 une participation de 100 € avait été demandé pour le dédommagement des frais d'eau, d'électricité et pour le stationnement.

Un rendez-vous avec les représentants de la Mairie pour encaissement avait été fixé au vendredi 04 août matin.

Les gens du voyage sont partis le jeudi 03 août en fin de journée sans prévenir.

Les gens du voyage ont fait parvenir en Mairie dans les jours suivants une indemnité de 25 € seulement.

Après avoir ouï l'exposé du Maire et délibéré, le Conseil Municipal :

ACCEPTE la somme de 25 euros perçue auprès des gens du voyage pour le dédommagement des frais d'eau, d'électricité, et de stationnement au stade.

AUTORISE le Maire à signer le titre de recettes correspondant.

MATERIEL POMPIERS

Le Maire présente trois devis :

- Habillement pour un montant TTC de 3 138,30 €,
- Tuyaux pour un montant TTC de 1 420,46 €,
- Rénovation du sol des vestiaires (fourniture) pour un montant TTC de 1057,28 €. La pose serait faite par les pompiers.

Le Maire :

- indique qu'une subvention du SDIS pourrait être allouée sur les devis habillement et tuyaux pour un montant de 1 203 €. Il resterait à la charge de la commune la somme de 3115,10 € TTC,

- indique que le montant prévu en investissement au budget primitif est de 1000 €,
- informe qu'un comité consultatif doit être planifié courant octobre.

Après discussion, le conseil municipal charge le Maire d'estimer le degré d'urgence lors de la réunion du conseil consultatif des pompiers.

Dossier à étudier avant de faire un dossier de demande de subvention auprès du SDIS.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Ecole: L'effectif au 1^{er} septembre s'élève à 80 élèves.

Les plannings pour le personnel sont en cours.

TAP (temps d'activités périscolaires) : Les parents ont été destinataires du règlement et à ce jour aucune réclamation n'a été reçue.

Sous des écoles : L'assemblée générale est prévue le 26 septembre à 20h30.

Repas bénévoles fleurissement : Prévu le jeudi 28 septembre.

Associations de Béný : Réunion de préparation prévue le mercredi 4 octobre à 19 h00 afin d'établir le calendrier 2018 des manifestations et les articles pour le bulletin municipal avec la commission communication.

Rugby Club de Béný : Démission de Bruno RABOURDIN et Ludovic BUCHALLET. A ce jour, aucun contact n'a été établi avec les successeurs.

Terrain Dorthan : La signature chez le notaire est prévue jeudi 14 septembre à 9h00.

Lotissement ouest : Les propriétaires ont donné leur accord. Reste à définir avec l'un des propriétaires l'accès du passage piétons. Un rendez-vous est fixé le mardi 19 septembre. Le prix net est de 19,50 € le m². Plusieurs points restent à traiter concernant l'adduction le long de la voie communale à l'entrée des parcelles et le réseau d'assainissement. Un rendez-vous est prévu avec Ain Habitat mardi 19 septembre.

Repas personnel, élus et conjoints : Vendredi 1^{er} décembre à confirmer.

CCAS : Le repas des aînés de plus de 73 ans est prévu samedi 16 septembre.

Robot cuisine : Conformément aux dépenses prévues au titre de l'investissement 2017 le conseil décide d'acheter le robot batteur mélangeur. Le robot sera rangé en réserve durant le week-end.

Commission voirie : Réunion le 14 septembre afin de définir les travaux d'investissement pour 2018.

Haissor : Dans la convention quadripartite, un comité de pilotage se réunit chaque année pour analyser les éléments de l'évaluation et proposer des pistes éventuelles d'amélioration. Il sera composé d'un représentant du département, de la commune, de l'ADAPA et de Ain Habitat. Rendez-vous fixé le mercredi 15 novembre de 9 à 11h.

Avis de naissance :

- Camille ARGAUD, née le 20 août 2017 à VIRIAT et domiciliée 404 grande rue.
- Jade DE JESUS DOS SANTOS, née le 30 août 2017 à VIRIAT et domiciliée 467 route de la Ville.

Dates des prochains conseils :

- Lundi 09 octobre 2017 à 20 h.
- Jeudi 09 novembre 2017 à 20h.